

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Zoom le 23 février 2021, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Guy, les commissaires Boucher, Cornforth, Daly, Garbutt, Giannakoulis, Graham, Lyrette-Brennan, McCrank, Schaler, Young et les commissaires-parents Brennan, Connell, Coutlée et Taylor.

**ABSENCE
MOTIVÉE :** Commissaire Labadie

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directrice des ressources financières M. Lupien

Directeur des ressources humaines T. Kharyati

Agente administrative R. Vincent

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield, et la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

Appel à l'ordre : 19 h 07

C-20/21-128 Adoption de l'ordre du jour

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec les modifications/ajouts suivants :

- Déplacer les points 12.1 et 12.2 – Demandes de réexamen – aux points 1.2 et 1.3.
- Ajout du point 14.1 Question prioritaire pour les commissaires – Dépendance à la technologie

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-129 Session à huis clos

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE la séance se poursuive à huis clos à 19 h 11.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-130 Retour en séance publique

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE la séance se poursuive en public à 21 h 42.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-131 Demande de réexamen

CONSIDÉRANT QUE, le 16 décembre 2020, une décision a été prise d'expulser l'élève n° 0047563 de toutes les écoles et de tous les services de la CSWQ pour le reste de l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE, le 22 décembre 2020, une demande de réexamen a été présentée par le parent de l'élève n° 0047563;

CONSIDÉRANT les représentations faites par le parent de l'élève n° 0047563 devant le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le président et le directeur général de la CSWQ;

LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN PROPOSE QUE la décision prise le 16 décembre 2020 soit maintenue et que l'élève n° 0047563 soit expulsé de toutes les écoles et de tous les services de la CSWQ pour le reste de l'année scolaire 2020-2021.

Pour : 5
Contre : 8
Abstention : 1
Motion rejetée

C-20/21-132 Demande de réexamen

CONSIDÉRANT QUE, le 3 décembre 2020, une décision a été prise d'expulser l'élève n° 0085001 de toutes les écoles et de tous les services de la CSWQ pour le reste de l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE, le 22 janvier 2021, une demande de réexamen a été présentée par le parent de l'élève n° 0085001;

CONSIDÉRANT les représentations faites par le parent de l'élève n° 0085001 devant le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le président et le directeur général de la CSWQ;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE la décision prise le 3 décembre 2020 soit renversée et que l'élève n° 0085001 reçoive des services éducatifs de la CSWQ pour le reste de l'année scolaire 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-133 Approbation du procès-verbal – 26 janvier 2021

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 26 janvier 2021 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Guy présente son rapport qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Semaine d'appréciation des enseignants de la CSWQ
- Mois de l'histoire des Noirs
- Soutien à la vaccination contre la COVID-19 pour les enseignants et les employés en tant que travailleurs de première ligne
- Journées de la persévérance scolaire
- Communiqué de presse de l'ACSAQ
- Événements à venir
- Projet de loi 40 – webinaire et contestation devant les tribunaux

Rapport du directeur général

Le directeur général souligne quelques points, notamment :

- Ses mises à jour écrites hebdomadaires

- Sommaire des travaux entrepris par l'ARC Building Group
- Billets de blogue de l'équipe d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants de la CSWQ
- Achat d'équipement et de services technologiques pendant la pandémie et coûts connexes
- Examen des activités du Comité de répartition des ressources (CRR)

C-20/21-134 Demande de dérogation 20500G002 – Entente de G. Berwick

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite conclure un contrat par accord mutuel avec George Berwick & Associates pour une période de 12 mois. Il s'agit d'un contrat pour des services professionnels – Encadrement pour l'équipe de direction de la CSWQ.

La valeur annuelle du contrat est de 15 000 \$CA. Le contrat débute le 1^{er} juillet 2020 et prend fin le 30 juin 2021.

ATTENDU QUE la section 6.4 – Contrat par accord mutuel – de la Politique sur les achats de la CSWQ stipule que :

- a) La Commission scolaire peut utiliser un processus d'accord mutuel pour les contrats d'une valeur estimée inférieure à 5 000 \$;
- b) La Commission scolaire doit communiquer directement avec au moins un fournisseur et indiquer les biens, services ou travaux de construction requis et tout autre renseignement pertinent;
- c) Avant de conclure un contrat par accord mutuel, la Commission scolaire doit s'assurer d'obtenir des prix et des conditions équitables.

ATTENDU QUE la valeur de ce contrat est supérieure au seuil de 5 000 \$ pour un contrat par accord mutuel;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres pour un contrat de plus de 5000 \$ doit comporter trois devis écrits;

ATTENDU QUE la section 7 de la Politique D-11 prévoit une exception au processus d'appel d'offres :

Exception faite des contrats où la dépense estimée est équivalente ou supérieure aux seuils établis par la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le conseil des commissaires peut, dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons légitimes, autoriser la Commission scolaire à conclure un contrat sans avoir recours au processus d'appel d'offres décrit dans la présente politique.

ATTENDU QUE George Berwick & Associates est la seule firme qui peut fournir ce service et que nous avons utilisé leur travail intellectuel par le passé puisqu'ils sont un important collaborateur dans la réalisation de notre vision et de nos activités de planification de la réussite;

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE d'autoriser la demande de dérogation pour conclure un contrat par accord mutuel avec George Berwick & Associates pour une période de 12 mois à un montant maximal de 15 000 \$, et que le directeur général soit autorisé à signer

tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette dérogation.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-135

Rapport du Comité exécutif – 16 février 2021

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 16 février 2021 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-136

Proposition d'ajout de points liés à des contrats à l'ordre du jour des réunions du Comité de vérification ou du Comité exécutif

LE COMMISSAIRE YOUNG PROPOSE QUE le Comité exécutif soit chargé d'examiner tous les contrats de plus de 100 000 \$ en vue de faire des recommandations au conseil des commissaires pour approbation finale.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-137

Appel d'offres public – 20510B180 – Gestion des matières résiduelles – Secteurs Pontiac, Abitibi et Maniwaki

ATTENDU QUE, par la résolution C19/20-84, le conseil des commissaires a autorisé Collecto à représenter la CSWQ dans l'achat regroupé pour la collecte des ordures pour toutes les écoles;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à GFL Environmental et à Enviro Connexions pour les écoles de Gatineau seulement;

ATTENDU QU'aucune offre n'a été reçue pour les régions du Pontiac, de l'Abitibi, de Maniwaki et de Low;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles et l'agent d'approvisionnement ont fait part de leur mécontentement à Collecto au sujet du processus;

ATTENDU QUE la commission scolaire a été obligée de lancer un appel d'offres public (n° 20510B180) en décembre 2020 pour des services de collecte des ordures dans les écoles des régions du Pontiac, de l'Abitibi, de Maniwaki et de Low;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres;

- GFL Environmental Inc,
- Enviro Connexions
- WM Quebec Inc.;

ATTENDU QUE seul GFL Environmental Inc. a présenté une soumission conforme au montant de 270 289,48 \$;

ATTENDU QUE la soumission présentée par GFL Environmental Inc. représente une augmentation de plus de 200 % par rapport au contrat précédent;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles ne recommande pas d'octroyer le contrat à GFL Environmental Inc.;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE d'annuler l'appel d'offres n° 20510B180.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-138

Demande de dérogation – Contrats par accord mutuel pour les services de collecte des ordures : Dr. Wilbert Keon, Dr. S.E. McDowell, Noranda, Onslow, École secondaire Pontiac, St-John's, Wakefield, St-Michael's et Maniwaki

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue à la suite de l'appel d'offres de Collecto;

ATTENDU QUE la CSWQ a lancé un appel d'offres public pour la collecte des ordures pour les écoles suivantes : Dr. Wilbert Keon, Dr. S.E. McDowell, Noranda, Onslow, École secondaire Pontiac, St-John's, Wakefield, St-Michael's et Maniwaki et que l'appel d'offres a été annulé par la résolution n° C-20/21-138;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite conclure plusieurs contrats par accord mutuel avec des fournisseurs régionaux pour des services de collecte des ordures pour les écoles suivantes : Dr. Wilbert Keon, Dr. S.E. McDowell, Noranda, Onslow, École secondaire Pontiac, St-John's, Wakefield, St-Michael's et Maniwaki;

ATTENDU QUE nous avons communiqué avec des fournisseurs potentiels concernant la disponibilité et les coûts;

ATTENDU QUE la valeur de ces contrats peut être supérieure au seuil de 5 000 \$ pour un contrat par accord mutuel;

LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN PROPOSE d'autoriser cette demande de dérogation et de conclure un contrat par accord mutuel pour les services de collecte des ordures pour les écoles suivantes : Dr. Wilbert Keon, Dr. S.E. McDowell, Noranda, Onslow, École secondaire Pontiac, St-John's, Wakefield, St-Michael's et Maniwaki, et de communiquer les renseignements relatifs au contrat à la prochaine réunion du conseil.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-139

Exchange de services et de terrains entre le diocèse de Pembroke et la Commission scolaire Western Québec

ATTENDU QUE résolution C-15/16-57 autorisait le directeur des ressources matérielles et la direction de l'école Dr. Wilbert Keon à négocier avec le diocèse de Pembroke;

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-14 autorisait l'échange de terrains et une entente concernant l'emprise;

ATTENDU QUE l'échange de terrains n'était pas faisable puisque la Commission scolaire Western Québec n'était pas le propriétaire légal de l'école Dr. Wilbert Keon;

ATTENDU QUE la résolution C-19/20-40 autorisait la signature de l'avis, d'après l'article 121 de la Loi sur l'instruction publique pour notariar le transfert de propriété;

ATTENDU QUE les ententes mises à jour sont prêtes à être signées (à être déposées le vendredi 19 février 2021);

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. Pascal Proulx, soit autorisé à signer les deux ententes.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-140 Appel d'offres sur invitation — 20510A011 – École Dr Wilbert Keon – Contrôle des chauves-souris et décontamination

ATTENDU QUE, par sa résolution C-20/21-107, la CSWQ a approuvé la demande présentée au MEQ pour le projet susmentionné, pour un budget de 330 000 \$, taxes et frais professionnels inclus;

ATTENDU QUE le projet est divisé en deux phases :

- Élimination des chauves-souris et blocage de tous les points d'accès et d'entrée
- Décontamination du plafond

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la phase 1;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées :

Regionnex Extermination Inc.

Gauthier Gestion Parasitaire Enr.

Pro-Tech Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Regionnex Extermination Inc.	57 442,50 \$
Gauthier Gestion Parasitaire Enr.	67 400,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN PROPOSE QUE la soumission présentée par Regionnex Extermination Inc. soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-141 Abroger la résolution C-20/21-104 – Programme d'achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales – Licences Microsoft – 2021-7520-01

ATTENDU QUE la résolution C-20/21-104 demandait un engagement budgétaire de 80 000 \$/année;

ATTENDU QUE la nouvelle exigence du MEQ a fait augmenter l'engagement budgétaire requis;

ATTENDU QUE le coût des licences de serveurs n'a pas été pris en considération;

LE COMMISSAIRE YOUNG PROPOSE d'abroger la résolution C-20/21-104.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-142

Programme d'achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales – Licences Microsoft – 2021-7520-01

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-109 Programme d'achats regroupés – Collecto – Licences Microsoft – autorisait le contrat pour l'achat des licences Microsoft pour la CSWQ;

ATTENDU QUE la période de l'actuel contrat autorisé a débuté en juin 2019 et a pris fin en juin 2020, avec une option de renouvellement pour deux années supplémentaires;

ATTENDU QUE les parties n'exerceront pas les dernières options de renouvellement du contrat et que, par conséquent, l'actuel contrat prendra fin le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE la CSWQ demande à participer au programme d'achats regroupés – Licences Microsoft 2021-7520-01 – par l'entremise du CAG;

ATTENDU QUE le nouveau contrat – Licences Microsoft 2021-7520-01 s'étendra sur une période de trois (3) ans, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 31, 2024;

ATTENDU QUE le MEQ demande aux commissions scolaires d'augmenter leur niveau de sécurité en ajoutant l'antivirus EDR;

ATTENDU QUE le coût des licences Microsoft de la CSWQ est estimé à 250 000 \$/année;

ATTENDU QUE cet achat regroupé offre les avantages suivants :

Mise à profit du pouvoir d'achat du groupe

Les licences pédagogiques sont couvertes par la licence de l'utilisateur avec un poste de travail dédié (excepté pour l'antivirus EDR);

ATTENDU QU'un plan d'action indiquant l'incidence budgétaire de l'exigence a été envoyé au MEQ;

ATTENDU QU'il faudra modifier le modèle de distribution des subventions du Plan d'action numérique pour couvrir les coûts;

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE la CSWQ participe au programme d'achats regroupés par l'entremise du CAG et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. Pascal Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-143 Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire – 23 novembre 2020

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal approuvé de la réunion du 23 novembre 2020 du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-144 Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire – 11 janvier 2021

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal approuvé de la réunion du 11 janvier 2021 du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-145 Rapport du Comité de parents – 18 janvier 2021

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2021 du Comité de parents.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-146 Rapport du Comité des services complémentaires – 16 novembre 2020

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal approuvé de la réunion du 16 novembre 2020 du Comité des services complémentaires.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-147 Levée de l'assemblée

LE COMMISSAIRE GRAHAM PROPOSE la levée de l'assemblée à 23 h 07.